

Guide mobilité

**Quels dispositifs pour quels freins à liés à la
mobilité?**



Contexte

Les professionnels de l'insertion et de la formation sont confrontés aux **difficultés dites périphériques** des personnes accompagnées liées aux conditions de vie (**problèmes de logement, de mobilité, de garde d'enfants...**) qui nécessitent d'être prises en compte dans le cadre d'un accompagnement social afin de sécuriser le parcours d'insertion professionnelle.

Cet **accompagnement social**, intégré ou pas au dispositif d'insertion ou de formation, **requiert le recourt et l'articulation avec des structures, des dispositifs, des acteurs intervenants sur les volets « périphériques » à l'emploi et la formation.**

Cette approche globale nécessite pour les professionnels de l'emploi et de la formation de se repérer dans un écosystème pas toujours lisible. L'offre de services de droits communs ou autre, les réponses existantes sur les territoires sont nombreuses et recensées sur diverses plateformes numériques.

Les acteurs de l'insertion et de la formation expriment une difficulté à cerner cet existant. Ce manque de repères est accru pour tout professionnel conseiller (ère) en insertion, formateur(trice) prenant ses fonctions.

En réponse à ce besoin de « lisibilité » et de compréhension de cet environnement la DREETS Nouvelle-Aquitaine propose un guide permettant de se repérer pour identifier les réponses existantes face aux difficultés liées à la mobilité.

Le guide mobilité a pour objectif :

- de mettre en exergue une typologie de solutions / réponses existantes face à une typologie de difficultés rencontrées pour le frein périphérique concerné. Par exemple: passer le permis de conduire, réparer un véhicule, identifier les moyens de déplacements existants...
- D'apporter un premier niveau d'information pour prendre connaissance des potentielles solutions existantes destiné à faciliter la recherche ensuite sur les dispositifs présents sur son territoire.

Cet outil prend la forme d'un guide pour se repérer parmi le type de solutions mobilisables (accompagnement, aides financières, matérielles...). Il n'a pas la vocation à recenser l'ensemble des structures, acteurs par territoire intervenant sur la thématique concernée, ceux-ci étant déjà recensés sur des annuaires, plateformes types Dora, Soliguide, 1 jeune1solution etc...

La mobilité



Quelles difficultés, quels besoins ?

Les freins liés à la mobilité découlent de situations diverses.

Les **besoins** à couvrir pour favoriser la mobilité des personnes sont pour l'essentiel de **quatre types**:

- Apprendre la conduite d'un moyen de locomotion et passer le permis de conduire.
- Acquérir, mettre en état ou posséder ponctuellement un moyen de locomotion.
- Assumer les frais de transports et de déplacements.
- Lever les freins sociaux, psychologiques, physiques et cognitifs liés à la mobilité.

Accompagne
ment &
conseils à la
mobilité

Aides aux
permis de
conduire (B)

Transports
Régionaux



Aide aux frais
de mobilité

Mobilité
partagée &
mobilité
intégrée

Mobilité
solidaire

Sommaire

Accompagnement & conseils à la mobilité

- Bilan- accompagnement mobilité
- Plateformes mobilités

Aides au permis de conduire (permis B)

- Aide à l'obtention du permis de conduire
- Aide au passage du permis de conduire
- « Le permis à 1 par jour »
- 1jeune1permis

Aides aux frais de mobilité

- Aide pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)
- Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi
- Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)
- Fonds social formation

Mobilité solidaire

- Auto-écoles solidaires
- Garage solidaire
- La Carte Solidaire
- Plateformes mobilités
- Microcrédit social

Mobilité partagée & mobilité intégrée

- Auto-partage
- Covoiturage
- Nouvelle-Aquitaine mobilités
- Mobilité intégrée (MaaS)

Transports Régionaux

- Les transports en Nouvelle-Aquitaine

Accompagnement & conseils à la mobilité



Bilan/Accompagnement
mobilité

Plateformes mobilités



Bilan/Accompagnement mobilité



C'est quoi ?

Le service « Bilan Accompagnement mobilité » est là pour vous donner les clés de votre autonomie ! Pour cela, vous bénéficiez d'un accompagnement par un conseiller mobilité dédié pour trouver des solutions concrètes adaptées à votre situation.

En individuel (pouvant être complété par des ateliers collectifs)

« Bilan/Accompagnement mobilité » est le service qui vous permet de :

- Identifier vos contraintes de mobilité ;
- Faciliter vos recherches et augmenter vos opportunités de recrutement ou de formation ;
- Trouver les solutions adaptées à votre situation : être aidé pour passer le permis de conduire, connaître son territoire et l'offre de transport existante, acquérir ou faire réparer un véhicule, gérer son budget mobilité, etc.

Pour aller plus loin



Pour qui ?

Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.



Comment y accéder ?

Contactez son conseiller France Travail



Consulter [Mes aides France Travail](#)



Plateformes de Mobilités

C'est quoi ?



Les plateformes de mobilité facilitent l'accès des plus fragiles à une mobilité autonome, garante de leur inclusion sociale et/ou de leur insertion professionnelle, par une approche basée sur l'accompagnement personnalisé.

Elles recensent et fédèrent les services et initiatives de mobilité de proximité, et contribuent à les renforcer.

Les services proposés par les plateformes de mobilité se répartissent en deux familles :

- L'accompagnement individuel des personnes accueillies
 - Diagnostic individuel et définition d'un parcours mobilité
 - Formations et ateliers pédagogiques
 - Accès au permis de conduire via une pédagogie adaptée
- Information et valorisation de l'offre existante (transports publics, transport à la demande, vélos en libre-service, autopartage, etc.)
- Les moyens matériels et financiers:
 - Location solidaire de véhicules
 - Garage solidaire
 - Transport « solidaire », « à la demande » et transport d'utilité sociale
 - Covoiturage solidaire
 - Micro-crédit personnel

Pour qui ?



Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs.

Comment y accéder ?



Orientation vers l'une des associations de la plateforme mobilité du département par un **travailleur social, conseiller en insertion**: Assistant social, Maison du Département, Conseillers France-Travail, Mission Locale ou CAP Emploi et également référent PLIE ou ARPE.



Le Laboratoire de la Mobilité inclusive en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique et France Mobilités - French Mobility propose [« un guide numérique »](#) pour « tout comprendre des plateformes de mobilité »

Aides au permis de conduire



Aide à l'obtention du permis
de conduire (B)

Aide au passage du permis
de conduire (B)

« le permis à 1€ par jour »

1jeune1permis -
1jeune1solution

Aide à l'obtention du permis de conduire (B)

C'est quoi ?



L'aide au permis de conduire (B) de France Travail est une aide financière qui couvre les frais de passage du permis de conduire.

L'aide au permis de conduire ne peut être attribuée qu'une fois. Son montant est 1 200 € maximum.

Elle est directement versée par France Travail à l'auto-école en 3 versements.

Pour qui ?



- Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail au moins 6 mois de manière continue et être disponible pour occuper un emploi.
- Sous réserve de remplir certaines conditions d'inscription et de ressources.



Comment y accéder ?

Se renseigner auprès d'un conseiller France Travail.



Il est aussi possible de bénéficier d'une prise en charge des frais liés à l'obtention du permis notamment dans le cadre d'aides régionales consulter [Permis B : une aide financière de la Région pour les jeunes](#) ou départementales se rapprocher du Conseil Départemental du lieu de résidence.

[Mes aides France Travail](#)



Aide au passage du permis de conduire B - 2024-2025

C'est quoi ?



La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes en proposant une aide à la préparation du permis de conduire B.

Il s'agit de favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi en proposant une aide au financement du permis de conduire B pour les jeunes les plus précaires qui s'engagent vers une insertion professionnelle.

Pour qui ?



Être âgé de 17 à 25 ans révolus, issu d'un niveau de qualification Bac ou infra Bac, présenter un revenu de référence par part fiscale inférieur au plafond prévu dans le règlement et appartenir à l'une des catégories suivantes :

- Diplômé de la filière professionnelle ou agricole en insertion professionnelle
- En insertion professionnelle suivi par une mission locale
- Scolarisé en établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
- En contrat d'engagement de service civique

Comment y accéder ?



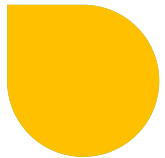
Prendre connaissance du règlement en vigueur et des conditions d'éligibilité.

Déposer une demande dématérialisée sur le site les [Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine](#) dans la rubrique créer un nouveau dossier.



Il est aussi possible de bénéficier d'une prise en charge des frais liés à l'obtention du permis notamment dans le cadre d'aides départementales se rapprocher du Conseil Départemental du lieu de résidence.





«Le permis à 1€ par jour»



C'est quoi ?

L'opération « permis à un euro par jour » facilite le financement d'une formation à la conduite de véhicules de la catégorie automobile (permis B – véhicules légers) et moto (permis A).

Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont payés par l'État.

Le « permis à un euro par jour » a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus de bénéficier d'une facilité de paiement de leur formation au permis de conduire. Le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.



Pour qui ?

Tous les jeunes qui ont entre 15 et 25 ans révolus à la date de signature d'un contrat de formation dans une école de conduite partenaire, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Les jeunes bénéficiaires d'une aide publique, qu'elle émane d'une collectivité locale ou de l'État, peuvent également demander à bénéficier du prêt.

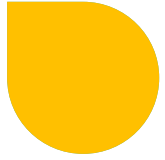


Comment y accéder ?

Un candidat majeur doit directement contracter le prêt avec l'établissement financier.

Si le candidat est mineur (dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite), ce sont les parents qui empruntent pour le compte du jeune candidat.





1jeune1permis - 1jeune1solution

C'est quoi ?



Depuis le 21 mars 2024, le nouveau service 1jeune1permis, recensant les aides financières au permis de conduire pour les jeunes, rejoint les services de la plateforme

[1jeune1solution](https://1jeune1solution.gouv.fr).

1jeune1permis est un service simple et ergonomique composé d'un moteur de recherche permettant de trouver les aides aux permis près de chez soi et des conseils sur les étapes du permis de conduire. Ce service est territorialisé afin de tenir compte des aides proposées par les collectivités territoriales. Ainsi, seul le code postal est nécessaire pour avoir le recensement des aides auxquelles on a accès.



Pour qui ?

Jeunes entre 15 et 30 ans



Comment y accéder ?

Consulter 1jeune1solution.gouv.fr



Aide aux frais de mobilité



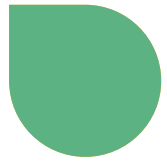
Aide pour l'achat d'un Vélo
à Assistance Electrique
(VAE)

Fonds d'aide à la mobilité
vers l'emploi

Fonds d'Aide aux Jeunes
(FAJ)

Fonds social formation





Aide pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)



C'est quoi ?

De plus en plus de collectivités territoriales proposent une aide pour l'achat de deux roues électriques. L'accès à l'aide dépend des initiatives locales.



Pour qui ?

Les aides sont souvent disponibles pour les particuliers, notamment ceux ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur à un certain seuil.



Comment y accéder ?

Se renseigner et en faire la demande auprès des collectivités territoriales :

- Les municipalités
- Les départements
- La région



Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi



C'est quoi ?

Une aide pour les personnes sorties de formation depuis moins de 6 mois et ayant trouvé un emploi éloigné de leur domicile. Avec le Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi, la Région Nouvelle Aquitaine peut aider un projet de mobilité en participant aux frais de logement et/ou de transport.

Il s'agit d'une participation aux dépenses de transports engendrées par un nouveau contrat de travail.

L'aide pourra être portée à 1 000 € maximum pour les dépenses liées au transport.



Pour qui ?

Les salariés signataires d'un CDD de 3 mois minimum ou d'un CDI :

- o Sortant de formation qualifiante Région depuis moins de 6 mois : stagiaires de la formation professionnelle, apprenants des formations sanitaires et sociales
- o Sortant de formation depuis moins de 6 mois : apprentis, lycéens professionnels, bénéficiaires de contrats de professionnalisation.



Comment y accéder ?

Déposer un dossier sur la plateforme en ligne [le guide des aides Nouvelle-Aquitaine](#)

Fonds d'Aide aux Jeunes- FAJ

C'est quoi ?



L'aide ponctuelle proposée par le FAJ permet de soutenir financièrement les jeunes en situation de précarité : aide alimentaire, mais peut aussi faciliter l'accès au logement, financer des frais de transport ou une entrée en formation...

En termes de mobilité l'aide peut couvrir:

- Les frais de déplacement
- Les frais de réparation du véhicule
- L'assurance
- Le permis de conduire (uniquement les leçons de conduite)
- Les frais de location d'un véhicule

Le FAJ étant financé par le département, c'est le Conseil Départemental qui décide du montant accordé au demandeur. Son montant varie suivant les collectivités territoriales et peut être versé directement auprès d'un prestataire tiers

Il est possible de débloquer en 48 heures une aide financière en urgence, sans passer par la commission d'attribution. Dans ce cas, seules les urgences portant sur la prise en charge des besoins vitaux, du transport ou de l'hébergement sont autorisées et leurs montants sont plafonnés à 80 € (par exemple pour un rendez-vous professionnel, un entretien d'embauche, une entrée en formation ou en poste imminent).

Pour qui ?



Le FAJ est destiné à venir en aide aux jeunes sans emploi les plus démunis.

Chaque département a établi ses propres critères d'éligibilité, mais la majorité des bénéficiaires du FAJ répondent tous aux mêmes conditions : âgé de 18 à 25 ans, souffrant de difficultés financières importantes du fait d'un manque de ressources, mais ne pouvant percevoir d'aides comme le RSA ou l'AAH.

Jeunes sans emploi, non bénéficiaires du RSA, de l'AAH ou tout autres aides.

Comment y accéder ?



Contactez la Mission locale, ou le centre communal d'action sociale (CCAS) pour une demande de FAJ. La demande de FAJ est étudiée dans le cadre d'une commission qui accepte ou pas le versement de l'aide



Consulter: [Mes aides France Travail](#)

Pour revenir en arrière



Fonds social formation



C'est quoi ?

Une aide pendant le parcours de formation pour faire face à un imprévu qui ne permet plus de régler notamment des dépenses de transport et remet en cause la poursuite de la formation. Cette aide vise à :

- Sécuriser le parcours de formation
- Éviter l'arrêt de la formation pour des raisons financières liées aux dépenses de logement et de transport



Pour qui ?

- Les apprenants inscrits dans une formation financée par la Région Nouvelle-Aquitaine (stagiaires de la formation professionnelle, apprenants des formations sanitaires et sociales et salariés en formation dans une structure d'insertion par l'activité économique - SIAE)
- Les apprentis inscrits dans une structure de formation située en Nouvelle-Aquitaine.



Comment y accéder ?

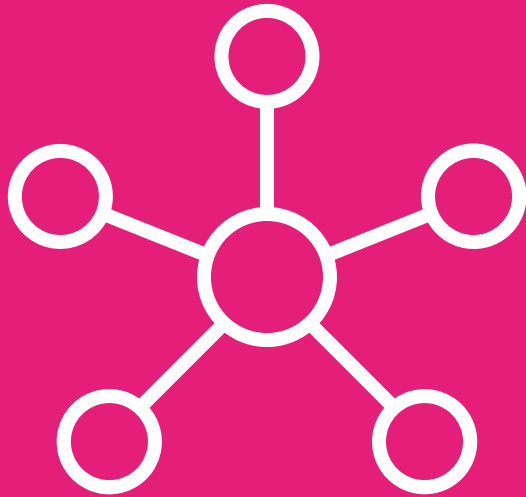
Déposer un dossier sur la plateforme en ligne
[Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine](#)



Consulter: [le guide des aides Nouvelle-Aquitaine](#)



Mobilité solidaire



Auto-écoles solidaires

Garage solidaire

La Carte Solidaire

Plateformes mobilités

Microcrédit personnel

Auto-écoles sociales ou solidaires

C'est quoi ?



Les auto-écoles sociales ou solidaires ont un statut associatif qui leur impose d'avoir une mission d'insertion pour un public en difficulté.

Les moniteurs sont des professionnels qui disposent des mêmes diplômes que ceux présents dans les auto-écoles "traditionnelles". Cependant, ils accompagnent d'une manière plus "complète" les élèves pour toutes les difficultés qu'ils rencontrent.

La formation dispensée ne se limite pas à l'apprentissage de la conduite. Les auto-écoles associatives ne se destinent pas uniquement aux personnes en difficultés financières, mais également à un public en situation personnelle compliquée. Les élèves des auto-écoles sociales peuvent donc être amenés à bénéficier de soutien sortant du cadre strict de la formation au permis de conduire:

- o Cours d'alphabétisation
- o Cours de mathématiques
- o Cours de français
- o Gestion du stress
- o Amélioration de la motricité

Pour qui ?



En règle générale, les auto-écoles associatives sont accessibles :

- o Aux personnes en difficultés financières
- o Aux jeunes sans qualifications
- o Aux demandeurs d'emploi
- o Aux personnes en réinsertion sociale (analphabètes, immigrés...)
- o Aux mères/pères célibataires (voir les aides pour parents isolés)
- o Aux personnes en situation de handicap.

Comment y accéder ?



Se renseigner auprès du CCAS/ CIAS (Centre Communal/Intercommunal d'Action Sociale), de la Mission Locale, de France Travail, d'un (e) assistant (e) social(e).



Pour trouver une structure, un dispositif consulter [Mes aides France Travail](#) /[DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion \(beta.gouv.fr\)](#) /[Soliguide, le guide de la solidarité en ligne](#)





Garages solidaires

C'est quoi ?



Les garages solidaires sont des structures associatives ou des partenaires qui offrent des services de réparation et d'entretien automobile à des tarifs avantageux. Ils proposent divers services, allant de la réparation à la vente de véhicules remis en état. Pour bénéficier de ces services, une cotisation annuelle est généralement requise, variant entre 10 et 150 euros. L'objectif de tous les garages solidaires est de proposer les mêmes services d'entretien et de réparation qu'un garage classique mais à des tarifs adaptés.

Pour qui ?



Ils visent principalement les personnes en difficulté financière ou sociale pour les aider à maintenir leur mobilité.



Comment y accéder ?

Demander aux partenaires d'organisme prescripteurs ou se rendre directement au garage.



Pour trouver les garages solidaires

[Mes aides France Travail / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion \(beta.gouv.fr\)](#) / [Soliguide, le guide de la solidarité en ligne](#)



La Carte Solidaire



C'est quoi ?

La Carte Solidaire permet de voyager à bord des trains TER et à bord des cars régionaux de Nouvelle-Aquitaine avec une réduction de 80% qui s'applique sur le billet unitaire au tarif normal. La carte est nominative, gratuite et valable un an.



Consulter : [La Carte Solidaire pour les transports en Nouvelle-Aquitaine](#)

Pour qui ?



La Carte Solidaire est réservée aux personnes domiciliées en Nouvelle-Aquitaine

- qui ont un quotient familial fiscal mensuel inférieur à 960 €
- ou aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- ou aux bénéficiaires de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA).
- Les réfugiés réinstallés en Nouvelle-Aquitaine et les titulaires d'une autorisation provisoire de séjour au titre de la protection temporaire de l'Union Européenne (cas des personnes déplacées en raison du conflit en Ukraine) peuvent également souscrire à la Carte Solidaire.



Comment y accéder ?

Faire la demande en ligne ou par courrier en joignant un dossier complet avec les pièces justificatives. Une fois la demande instruite et validée, la carte sera envoyée au domicile.

[Suis-je éligible?](#)





Plateformes de Mobilités

C'est quoi ?



Les plateformes de mobilité facilitent l'accès des plus fragiles à une mobilité autonome, garante de leur inclusion sociale et/ou de leur insertion professionnelle, par une approche basée sur l'accompagnement personnalisé.

Elles recensent et fédèrent les services et initiatives de mobilité de proximité, et contribuent à les renforcer.

Les services proposés par les plateformes de mobilité se répartissent en deux familles :

- L'accompagnement individuel des personnes accueillies
 - Diagnostic individuel et définition d'un parcours mobilité
 - Formations et ateliers pédagogiques
 - Accès au permis de conduire via une pédagogie adaptée
 - Information et valorisation de l'offre existante (transports publics, transport à la demande, vélos en libre-service, autopartage, etc.)
- Les moyens matériels et financiers:
 - Location solidaire de véhicules
 - Garage solidaire
 - Transport «solidaire», «à la demande» et transport d'utilité sociale
 - Covoiturage solidaire
 - Micro-crédit personnel

Pour qui ?



Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs.

Comment y accéder ?



Orientation vers l'une des associations de la plateforme mobilité du département **par un travailleur social, conseiller en insertion**: Assistant social, Maison du Département, Conseillers France-Travail, Mission Locale ou CAP Emploi et également référent PLIE ou ARPE.



Le Laboratoire de la Mobilité inclusive en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique et France Mobilités - French Mobility propose « un guide numérique » pour « tout comprendre des plateformes de mobilité »

Microcrédit personnel



C'est quoi ?

Le microcrédit personnel vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Le microcrédit est comme le définit la Banque de France « une solution de financement qui concerne les personnes qui ne peuvent obtenir un crédit bancaire classique en raison de faibles revenus ou d'une situation de précarité sociale ».

Dans la plupart des cas, il finance un projet de mobilité, comme par exemple **l'achat ou la réparation d'un véhicule** qui permettra d'aller travailler ou de suivre une formation.

Le microcrédit personnel peut aussi **financer le passage du permis de conduire**, une formation, la stabilisation budgétaire, mais aussi la rénovation énergétique d'un logement par exemple.

Pour qui ?



Personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire classique.

Intérimaire, intermittent, à mi-temps, à plein-temps, en recherche d'emploi, étudiant.e, en CDD...



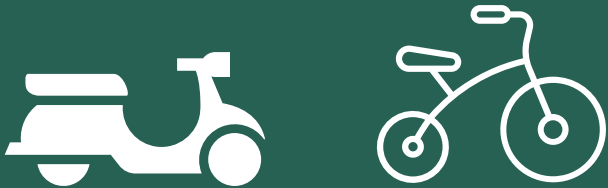
Comment y accéder ?

Pour demander un microcrédit, il est nécessaire de passer par un réseau d'accompagnants. Certaines structures sont spécialisées dans le microcrédit personnel comme par exemple CRESUS, Croix Rouge Française, Familles Rurales, UDAF, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)...



Consulter [Annuaire des acteurs du microcrédit](#) | [Banque de France \(banque-france.fr\)](#) / [Mes aides France Travail](#)

Mobilité partagée & mobilité intégrée



Autopartage

Covoiturage

Mobilité intégrée (MaaS)

Nouvelle-Aquitaine
mobilités

Autopartage

C'est quoi ?



L'autopartage est un mode de **mobilité partagé** qui consiste à **mettre à disposition des particuliers des véhicules** (voitures, bicyclette, scooters...) en libre service ou à mettre des particuliers en relation pour partager l'utilisation d'un véhicule.

Exemples de réseaux d'autopartage:

- - Citiz : Un réseau coopératif présent dans plusieurs villes de la région, offrant des voitures en libre-service accessibles 24h/24h
- -Yea! : Une initiative de Citiz à Bordeaux, permettant de prendre et déposer des voitures sans réservation dans un périmètre défini
- Mobilize Share : En partenariat avec Renault et EDF, ce service propose des véhicules électriques en autopartage, notamment à Arcachon.

L'autopartage entre particuliers : des sociétés d'autopartage entre particuliers existent aussi, avec un échange de clés qui permet une mise en relation entre le propriétaire du véhicule et le demandeur. Liste non-exhaustive: Getaround, Ouicar, Blablacar, Klaxit par blablacar daily, Roulezmalin, Larouverte.com

Pour qui ?



Les usagers néo-aquitains.

Comment y accéder ?



Consulter par exemple :

[Citiz : Réseau d'autopartage en France](#)
[Carte interactive - Association des Acteurs de l'Autopartage](#)

Consulter le site internet de la ville



[Le guide de l'autopartage pour les territoires](#)
[L'association des acteurs de l'autopartage](#)

Covoiturage



C'est quoi ?

Le covoiturage est une forme de mobilité partagée davantage utilisée pour les déplacements longue distance et plus rarement pour les déplacements du quotidien. La région encourage activement le covoiturage pour réduire la congestion routière et l'impact environnemental. Des plateformes et des applications dédiées facilitent la mise en relation des conducteurs et des passagers.

On parle de « covoiturage du quotidien » quand on partage un trajet de moins de 80 km, effectué plusieurs fois par semaine.

Une aide de 100 € pour les primo-conducteurs. À partir du 1er janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte-distance recevront une prime de 100 €.

Les plateformes de covoiturage compatibles avec la prime 100€ sont recensées sur ecologie.gouv.fr



Pour qui ?

Tout public



Comment y accéder ?

Pour identifier les aires de covoiturage consulter les sites du Département ou le site data.gouv.fr
[Carte des aires de covoiturage en France](#)

Plateforme publique régionale de mise en relation
[Covoit Modalis](#)

Mobilité intégrée (MaaS)

C'est quoi ?



Le projet de Mobilité intégrée porté par Nouvelle-Aquitaine Mobilités vise à simplifier l'accès à la mobilité à travers une plateforme, Modalis, mutualisée et de nouveaux médias. Modalis est la marque de l'intermodalité et de la multimodalité en Nouvelle-Aquitaine. Ce concept est décliné aujourd'hui sous forme d'un calculateur d'itinéraire (site web et application mobile), d'une carte sans contact et d'une application M-Ticket.

Pour qui ?



Les usagers néo-aquitains.

Comment y accéder ?



Consulter le site [Modalis | Nouvelle-Aquitaine Mobilités](#) et le site de la Région Nouvelle-Aquitaine



Consulter les sites
[Nouvelle-Aquitaine mobilités](#)
[Francemobilites.fr](#)

Nouvelle-Aquitaine mobilités



C'est quoi ?

En juillet 2018, les collectivités et réseaux de transports en commun de Nouvelle-Aquitaine s'unissent. Nouvelle-Aquitaine Mobilités voit le jour pour **coordonner, faciliter et façonner une mobilité durable** sur l'ensemble du territoire. Nouvelle-Aquitaine Mobilités propose différents services via la plateforme Modalis:

- o La [mobilité intégrée](#) : la mobilité intégrée combine l'information voyageur et les [solutions billettiques](#). La carte Modalis permet d'accéder à différents modes de transport et offre aux usagers plus de services et des tarifs avantageux
- o Le [calculateur d'itinéraire](#). Un accès libre et gratuit depuis le site Modalis.fr et l'application Modalis
- o La [plateforme de covoiturage](#) : [Le covoiturage sans commission avec Modalis | modalis](#)

Pour qui ?



Les usagers se déplaçant sur 35 collectivités membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités soit 5 bassins de mobilité:

- o Sèvres et Atlantique
- o Vienne et Charentes
- o Limousin et Périgord
- o Gironde et Garonne
- o Landes et Pyrénées

Comment y accéder ?



Consulter le site [Modalis | Nouvelle-Aquitaine Mobilités](#) et le site de la Région Nouvelle-Aquitaine



S'informer sur la carte multimodale Modalis [La carte Modalis, la carte des transports en Nouvelle-Aquitaine](#)



Transports Régionaux



Les transports en Nouvelle-
Aquitaine

Les transports en Nouvelle-Aquitaine

C'est quoi ?



Parmi ses domaines d'intervention, la Région prend en charge les transports scolaires, les transports en cars interurbains et les trains régionaux (TER):

- TER : les trains régionaux de Nouvelle-Aquitaine
- Cars : les lignes interurbaines
- Les transports scolaires régionaux
- Le transport à la demande

Ce service de transport de proximité, adapté aux zones rurales, assure des trajets vers des services de santé, administratifs ou de loisirs mais aussi pour rallier des gares ou des arrêts de lignes régulières de bus ou de car. Ce service de transport permet aux territoires et aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès à des déplacements adaptés au besoin de chacun.

Pour qui ?



Tout public ou scolaires ou personnes à mobilité réduite.



Consulter :

- le site [Transport en Nouvelle-Aquitaine](#)
- Les [Toutes les offres](#)

DREETS Nouvelle-Aquitaine

Cette démarche d'appui a été réalisée par l'Afpa dans le cadre de ses missions nationales de service public à la demande de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Laëtitia TAMARELLE

Cheffe de service formation et insertion par
l'emploi

Pôle 3E - mission « Emploi Compétences Ville »

laetitia.tamarelle@dreets.gouv.fr

Johan COMPAIN

Responsable du Service Pilotage Financiers &
Projets de Territoires

johann.compain@dreets.gouv.fr